

Étude

L'U2P révèle les résultats de son enquête sur les chefs d'entreprise de proximité et le sport

Page 2

Métiers

La France se hisse à la cinquième place de la compétition mondiale des métiers

Page 2

Coûts de l'énergie

Le gouvernement répond à certaines des demandes de l'U2P et revoit son dispositif d'accompagnement à la hausse

Page 3

U2P

Brèves et Agenda

Page 4

Twitter : @U2P_france
Facebook : U2PFrance
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Assurance chômage : l'U2P soutient les nouvelles règles d'indemnisation mais appelle à agir sur d'autres leviers

Les besoins en compétences des entreprises de proximité ont rarement été aussi importants qu'aujourd'hui. Ils sont la première préoccupation des dirigeants de PME et de TPE quel que soit le secteur d'activité. Ainsi l'U2P considère que la priorité doit aller à la réduction des difficultés de recrutement et soutient donc toute mesure de nature à encourager le retour à l'emploi.

La modulation de la durée d'indemnisation des chômeurs en fonction du niveau de chômage constaté fait partie des mesures susceptibles d'encourager le retour à l'emploi.

Alors que le taux de chômage s'élève actuellement à 7,3 %, l'U2P est ainsi favorable à ce que la durée maximale d'indemnisation soit revue à la baisse, passant de 36 mois à 27 mois d'indemnisation pour les 55 ans et plus, de 30 à 22 mois et demi pour les personnes âgées de 53 et 54 ans, et de 24 mois à 18 mois pour tous les moins de 53 ans. C'est malheureusement un constat partagé : plus la durée de chômage se prolonge, plus les chances de retrouver un emploi faiblissent.

A contrario l'U2P s'est opposée à ce que le niveau des allocations soit impacté et a souhaité que la du-

L'U2P demande qu'en parallèle l'accompagnement des demandeurs d'emploi soit amélioré.



rée d'indemnisation en cas de conjoncture dégradée soit plafonnée à 24 mois (36 mois pour les 55 ans et plus) comme aujourd'hui, notamment au regard de la dette cumulée de l'Unédic qui devrait atteindre 60 milliards d'euros à la fin de l'année. Ce levier d'action est nécessaire mais ne sera pas suffisant. L'U2P demande qu'en parallèle l'accompagnement des demandeurs d'emploi soit amélioré.

Il faut impérativement :

- développer les formations qui permettront aux demandeurs d'emploi d'avoir

les compétences requises par les entreprises,

- promouvoir les métiers qui subissent d'importantes difficultés de recrutement,
- lever les freins périphériques : aide à la mobilité, au logement, à la garde d'enfants...
- accompagner les petites entreprises dans leurs démarches de recrutement
- renforcer le service public de l'emploi à destination des petites entreprises pour parvenir à une meilleure adéquation entre les profils recherchés et les candidatures proposées. ●

L'U2P révèle les résultats de son enquête sur les chefs d'entreprise de proximité et le sport

Au deuxième trimestre 2022, l'U2P et l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) ont mené une enquête auprès de 828 entreprises visant à mieux connaître l'implication des chefs d'entreprise de proximité dans le domaine du sport. S'ils sont nombreux à le pratiquer, ils sont également nombreux à le soutenir et à le promouvoir.

Il ressort ainsi parmi les principaux résultats de cette enquête que près de 6 dirigeants d'entreprise de proximité sur 10 pratiquent une activité sportive régulière.

Dans le même temps, près de la moitié (48 %) mènent régulièrement des actions de soutien dans le domaine du sport, le plus souvent sous la forme d'un parrainage accom-

pagné d'une valorisation de l'entreprise.

Parmi eux, près de 7 chefs d'entreprise sur 10 apportent leur soutien localement et 21 % au niveau du département. C'est donc une contribution forte au dynamisme local et au lien social.

Retrouvez les résultats détaillés de cette enquête sur u2p-france.fr. ●



Andrey Popov / Acobie Stock

La France se hisse à la cinquième place de la compétition mondiale des métiers

Après plus de deux mois de compétition, la France signe une performance inédite en se hissant à la cinquième place mondiale des nations dans le cadre de la compétition mondiale des métiers, la « WorldSkills Competition 2022 Special Edition ».

Débutée à Berne en Suisse en octobre, c'est à Salzbourg, en Autriche, que s'est achevée la compétition mondiale des métiers.

En raison de l'annulation de la Compétition WorldSkills Shanghai, 15 pays, dont la France, s'étaient en effet portés volontaires pour accueillir la compétition des métiers. La France, avec ses 59 jeunes compétitrices et compétiteurs, était en lice dans pas moins de 52 métiers différents.

Avec un total de 29 médailles (6 médailles d'or, 4 médailles d'argent, 7 médailles de bronze et 22 médailles d'excellence) la France



Quelques uns des jeunes compétiteurs de l'équipe de France des métiers, à l'occasion de leur préparation.

a signé son meilleur palmarès depuis qu'elle participe à cette compétition.

Les jeunes compétitrices et compétiteurs français ont démontré leur engagement exceptionnel durant chacune de leur épreuve. Ils se

sont ainsi hissés à un niveau particulièrement élevé face à d'autres nations extrêmement bien préparées.

Ils ont été épaulés tout au long de cette longue aventure vers la réussite par un ensemble d'experts métiers

bénévoles dont il faut saluer l'engagement indéfectible.

L'U2P salue ce résultat collectif ainsi que le parcours individuel de chacun des jeunes compétiteurs membres de l'Équipe de France.

Elle salue en outre le rôle essentiel joué par la Présidence de WorldSkills France dans ce beau succès.

« Quel immense bonheur et puissante émotion de voir nos jeunes championnes et champions porter si haut l'excellence, la beauté et la passion de leur métier ! s'est ainsi enthousiasmée Florence Poivey, Présidente de WorldSkills France. À travers cette compétition mondiale, notre pays révèle ses exceptionnels talents. Sachons tous entretenir cette magnifique dynamique. Remettre le métier au coeur de l'envie et de la fierté de chacune et de chacun de nos jeunes est formidablement motivant. » ●

L'U2P salue ce résultat collectif ainsi que le parcours individuel de chacun des jeunes compétiteurs membres de l'Équipe de France.

Coûts de l'énergie : le gouvernement répond à certaines des demandes de l'U2P et revoit son dispositif d'accompagnement à la hausse

Le 29 novembre dernier, le gouvernement a annoncé une série de changements touchant ses dispositifs d'accompagnement des entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie. Ces évolutions doivent permettre aux entreprises de bénéficier plus largement, plus simplement et plus rapidement des aides qui leur sont destinées.

Avec ces annonces, le gouvernement entend simplifier et accélérer l'accès des entreprises de proximité aux dispositifs d'accompagnement sur les coûts de l'énergie. L'U2P juge que ces annonces vont dans le bon sens. Elle est en effet intervenue à plusieurs reprises auprès des membres du gouvernement pour faire valoir, exemple à l'appui, l'impérieuse nécessité d'adapter les aides aux contraintes des entreprises de proximité et de les simplifier.

TICFE et ARENH

Toutes les entreprises bénéficient de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE) à son minimum légal européen. Les entreprises peuvent également bénéficier du mécanisme d'ARENH, qui leur permet d'obtenir une part importante de leur électricité à un prix fixe de 42€/MWh, plutôt qu'au prix de marché. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre fournisseur d'énergie.

Ces deux dispositifs continueront à produire leurs effets en 2023.

Bouclier tarifaire

Les 1,5 million de TPE employant moins de 10 salariés, réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et dont le compteur électrique affiche une puissance inférieure à 36 kVA sont éligibles

Toutes les entreprises peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022 de l'aide au paiement des factures d'électricité.

L'U2P juge que ces annonces vont dans le bon sens. Elle est en effet intervenue à plusieurs reprises auprès des membres du gouvernement pour faire valoir, exemple à l'appui, l'impérieuse nécessité d'adapter les aides aux contraintes des entreprises de proximité.

au bouclier tarifaire des particuliers. Il leur suffit pour cela de se rapprocher de leur fournisseur d'énergie.

Ce dispositif est reconduit à l'identique en 2023.

Guichet d'aide au paiement des factures d'électricité

Toutes les entreprises peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022 de l'aide au paiement des factures d'électricité, dont la première tranche est plafonnée à 4 millions d'euros, accessible depuis le site impots.gouv.fr.

Pour les mois de septembre et octobre 2022, le guichet des demandes des aides est ouvert depuis le 19 novembre. Le guichet pour la période suivante (novembre-décembre 2022) sera ouvert début 2023.

Les critères pour pouvoir bénéficier de cette aide ont été simplifiés. Il faut désormais que le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) ait augmenté de 50 % par rapport au prix moyen payé en 2021, et que les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent au moins



pixarno / Adobe Stock

3% du chiffre d'affaires réalisé sur la même période en 2021.

Pour cette tranche, le montant de l'aide correspond à 50 % de l'écart entre la facture 2021 majorée de 50 % et la facture 2022, dans la limite de 70 % de la consommation 2021.

Retrouvez les critères détaillés sur economie.gouv.fr et la liste des pièces requises afin de soumettre un dossier.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, toutes les entreprises peuvent accéder au même guichet et bénéficier de l'aide plafonnée à 4 millions d'euros, 50 millions d'euros ou 150 millions d'euros avec ces mêmes simplifications,

et cela jusqu'au 31 décembre 2022.

Amortisseur d'électricité

Ce guichet ne sera pas reconduit en 2023 mais les TPE non-éligibles au bouclier tarifaire et les PME jusqu'à 249 salariés auront accès à un amortisseur d'électricité. L'aide sera intégrée directement à la facture électrique des consommateurs et l'État compensera les fournisseurs. La réduction maximale du prix unitaire sera de 160 € par MWh sur la totalité de la consommation (ou 0,16 € par kWh).

Pour en savoir plus sur ce dispositif et ces modalités d'accès, le gouvernement met un questions-réponses à disposition sur ecologie.gouv.fr. ●

Liens utiles

- [Simulateur d'accès aux aides](http://impots.gouv.fr) (impots.gouv.fr)
- [Aide au dépôt d'une demande](http://impots.gouv.fr) (impots.gouv.fr)
- [Foire aux questions sur l'amortisseur d'électricité](http://ecologie.gouv.fr) (ecologie.gouv.fr)

Les Brèves

Les « savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » à l'Unesco. Le 30 novembre 2022, le comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, réuni à Rabat, Maroc, pour sa dix-septième session, a décidé d'inscrire « les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Au terme d'une candidature lancée en 2017 par la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française (CNBPPE, membre de la CGAD et affiliée à l'U2P) avec l'appui de l'U2P, c'est donc une reconnaissance historique pour les artisans boulangers, et une récompense pour leur investissement tout au long de ce parcours à l'Unesco. L'U2P salue les artisans boulangers, dépositaires d'un savoir-faire exceptionnel, et félicite chaleureusement le Président de la CNBPPE, Dominique Anract, pour sa détermination sans faille et son investissement au service de toute la profession.

Le congrès national des professions libérales célèbre son 30^e anniversaire. Cette 30^e édition aura pour thème : « Professions libérales, super-héros du quotidien », avec l'ambition de mettre en avant celles et ceux qui, chaque jour, soignent, défendent ou conseillent 5 millions de Français. Pour cette édi-

tion, l'UNAPL s'associe à la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE). La journée du 2 décembre sera ainsi dédiée aux échanges et aux débats entre les générations. « *Nous avons toujours eu à cœur, à l'UNAPL, de dialoguer avec la jeune génération pour prendre en compte leurs aspirations et construire le monde du libéral de demain, explique le Président de l'UNAPL, Michel Picon. Le 30^e congrès national des professions libérales sera non seulement l'occasion de mettre à l'honneur les professions libérales actuelles mais aussi celles en devenir.* »

Les artisans ruraux actualisent leur identité visuelle. La Fédération nationale des artisans ruraux (FNAR, membre de la CNAMS, affiliée à l'U2P) a présenté son nouveau logo le 29 novembre dernier. Réactualisation d'un logo historique de l'organisation, ce travail est l'occasion de rappeler l'ancrage territoriale et l'ensemble des activités directement couvertes par la FNAR : le machinisme agricole, le matériel de parcs et jardins, l'équipement d'élevage, l'habitat rural, la construction-métallerie et la maréchalerie. ●



Sur les réseaux sociaux

Salon des Maires : 23 tables-rondes durant 3 jours pour traiter les problématiques locales des 3,5 millions d'entreprises de l'artisanat du commerce et des professions libérales. Retrouvez ces nombreux échanges sur la chaîne de l'U2P [u2p-tv.fr](https://www.u2p-tv.fr). Grand merci aux intervenants !

@U2P_FRANCE — TWITTER — 28 NOVEMBRE 2022

L'Agenda

24 novembre

Journée nationale des CPRIA à Paris, réunissant les représentants de l'U2P et des 5 organisations syndicales de salariés.

1^{er} décembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

Participation du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général à une réunion bilatérale avec le cabinet du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, dans le cadre de la concertation relative à la réforme des retraites.

2 décembre

Participation du Président de l'U2P au congrès annuel de l'UNAPL.

Participation de l'U2P au Conseil national de la refondation de lancement des Assises du travail.

6 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à l'Assemblée générale de CMA France.

Participation de l'U2P à une réunion bilatérale avec Benjamin Maurice, Directeur de cabinet du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le cadre des travaux préparatoires au projet de loi sur l'asile et l'immigration dans la République.

14 décembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

15 décembre

Participation du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général à une réunion de négociation sur le partage de la valeur.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} décembre 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | [u2p-france.fr](https://www.u2p-france.fr)

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage